LE CLERGÉ

A TOUS LES DIABLES.

Dicite, Pontifices, id templo quid faciat aurum.

Tiré de Saint-Bernard.

LE Clergé, accoutumé à prendre & à ne jamais rendre, eſt, au moment actuel, dans une criſe dont rien n'approche. Fixez-le attentivement; voyez ſa figure alongée, l'œil hagard, l'air farouche, prêt à excommunier ceux qui oſent lui ravir un bien que (dit il) il a acquis ſi légitimement.

Entrons un peu dans ſes peines, mes chers compatriotes, donnons-lui une exiſtence honnête, mais modérée; ne ſouffrons pas qu'il demeure dans cette molleſſe où il eſt plongé depuis ſi long-tems, & ne lui rendons notre eſtime qu'après plus

d'un ſiecle, temps bien court pour réparer ſes deſordres & ſes ſcélérateſſes.

Un exemple récent vient de nous convaincre de ce dont il eſt capable; au moment où il eſt en horreur dans l'eſprit de tout le monde, le curé de Saint-Jacques de la Boucherie refuſe à des perſonns pauvres & éplorées d'enterrer leur parent, faute de 21 liv. qu'il demande, & parce qu'elles n'ont que 18 liv., il refuſe d'aller enlever le cadavre. Il a été bien puni de ſon inhumanite, puiſqu'il a été obligé de faire l'enterrement comme un convoi général, & le lendemain un ſervice ſolemnel, GRATIS PRO DEO. Le ſuiſſe, pour avoir dit, *de la part du curé & autres prêtres de la paroiſſe: qu'eſt-ce que c'eſt que cette charogne que vous nous apportez?* a été bien puni, puiſque les dames de la halle l'ont forcé à faire amende honorable, la torche à la main, autour du cadavre & au pied de l'autel, pendant l'office.

Le faux devot curé de Saint-Nicolas-des-Champs auroit eprouvé le même ſort s'il n'eût pas repris ſon chantre qu'il avoit expulſé pour avoir beuglé pendant le ſervice du défunt.



Ces deux *dignes* prêtres peuvent bien remercier l'auteur qui eſt cauſe qu'ils n'ont point été menés à la lanterne, lieu qui leur étoit deſtiné.

Un autre curé dans le Mâconnois, tartuffe (comme ils le ſont preſque tous), appellé Focard, a laiſſé un cadavre trois jours à la porte de l'égliſe de Saint Pierre de Mâcon, parce que les parents n'avoient pas le moyen de le faire enterrer.

Vous êtes témoins, grands dieux! de toutes leurs infamies, ainſi que de la rumeur & de la fermentation qu'ils occaſionnent aux états généraux, & vous ne les pulvériſez pas!

Vous ſouffrez qu'ils ſe livrent à tous les excès. Qu'on parcourre les maiſons publiques : qu'y trouve-t-on? des calotins; les cabarets, des calotins; le ſpectacle, des calotins, & dans la rue de la Huchette, &c. &c., des prêtres décalotés. Il n'y a que les lieux honnêtes qu'ils éviten[illegible] le plus. Et lorſque leur âge ne leur perm[illegible] plus de fréquenter ces lieux d'horreu[illegible] s'introduiſent dans les maiſons hon[illegible] où leurs menées infames ſont ignorée[illegible] d'où ils ſont bientôt chaſſés, après [illegible]

ſemé le déſordre & la zizanie: & vous ne les étouffez pas, grands dieux!

Le venin d'une vipere n'eſt pas plus dangereux que ces eſpeces d'inſectes, & ſi vous voulez être heureux dans vos maiſons, mes chers compatriotes, n'en ſouffrez jamais.

Amis & bons citoyens, faiſons-les rentrer dans leur premier état, l'humilité & la pauvreté. Emparons nous de ce qu'ils nous ont volé; allons dans leurs temples, où l'opulence regne, y reprendre nos biens; que chaque diſtrict s'en empare; qu'on ne leur laiſſe que le néceſſaire pour le ſervice divin; qu'il ſoit fait un état par chaque diſtrict des tréſors qu'il trouvera, pour être de ſuite porté à la monnoie pour payer les dettes de l'état. *Deficit* qu'ils ont occaſionné, ſoit par les penſions, ſoit par leurs rapines. Ce qui rendra au monarque la tranquillité (qui lui eſt ravie depuis ſi long temps), & le bonheur de ſes ſujets.

Ne perdez point un inſtant, mes chers compatriotes, il eſt plus précieux que vous ne penſez, & ſi vous leur laiſſez le temps de la réflexion, que de ſommes immenſes perdues, que de tréſors enfouis ſous les ruines de leur aſyle pervers!

Le croirez-vous, mes amis, & auriez-vous imaginé qu'ils ont déjà prévu à tout, puisqu'au moment actuel ils font faire des fonderies dans leurs souterreins pour convertir en lingots leur argenterie, & en frustrer l'état. Ne perdons pas de temps (dis-je) reprenons nos biens; ils nous appartiennent de bon droit, puisqu'on sait que dans le cinquieme siecle, ils ne possédoient pas la centieme partie de ceux qu'ils ont.

Ne nous laissons point éblouir par les faux raisonnemens des aristocrates infames qui, par intérêt ou autrement, voudroient nous empêcher de suivre les impulsions de notre cœur, puisque nous ne cherchons que le bien général & le repos de notre bon roi, adoré par son fidele sujet du district des Récollets.

Pleure Clergé, pleure; les larmes que tu répands sont pour nous tous un torrent de plaisirs.

P. S. On vient de m'instruire que le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, par

l'organe de ſon vicaire, qui en ſon abſence le repréſente, aux ſollicitations de meſdames de la halle, avoit promis de faire réintégrer le chantre de ſon égliſe dans ſes fonctions ; il s'y eſt même engagé par écrit, & a lui-même demandé qu'une copie de ſon engagement fût affiché dans toutes les rues & carrefours de Paris.

Mais, le croirez-vous ? au moment où ce digne chantre eſt dans une pleine ſécurité par la foi des traités, le premier octobre, à huit heures & demie du ſoir, ce digne chantre, dont il a été ci devant parlé, vient d'être conduit ignomineuſement à l'hôtel de l'enfer, c'eſt à-dire, à l'hôtel du Châtelet. Au moment de ſon enlévement il étoit à l'égliſe de Saint-Nicolas-des-Champs pour un convoi qui ſe faiſoit, au nombre de trente prêtres, où l'indigne curé préſidoit, lorſque tout-à-coup le chantre ſe vit entouré par une garde du diſtrict de Saint-Martin-des-Champs, qui le ſaiſit au collet, en lui prononçant : Suivez-nous. Il obéit ſur le champ à l'ordre qu'il venoit de recevoir, ſans ſavoir de qui il pouvoit être émané. Mais il s'apperçut bientôt de la cabale qui

étoit formée contre lui, puiſqu'au même inſtant, à la porte de l'égliſe, un prêtre, diſons mieux, UN SCÉLÉRAT, lui arracha ſon rabat, & après avoir été conduit chez le curé, on lui ôta ſa ſoutane, ſon ſurplis & ſon bonnet carré, le tout en préſence du curé & chez lui.

Une humiliation de cette nature doit avoir été bien ſenſible à un homme auſſi vertueux que lui, qui perd à l'inſtant ſon honneur & ſon bien, mais qu'il recouvrera bientôt, lorſque les dignes dames de la halle & autres ſeront inſtruites des manœuvres odieuſes que la gente prêtraille a formées contre lui. Venez à ſon ſecours, meſdames; venez, achevez l'ouvrage que vous avez ſi bien commencé. Vous ferez par-là deux heureux; ſa reſpectable femme gémit de la détreſſe de ſon mari qui eſt dans les fers, ſans eſpoir ni reſſource quelconques, & qui n'a que vous pour protecteur & conſolateur.